



Un plan d'action pour favoriser la prospérité

Coprésidée par l'honorable John P. Manley, P.C., O.C., et Paul Lucas
Octobre 2010

La *Coalition pour l'action en matière d'innovation au Canada (CAIC)* vise à forger un consensus parmi un large éventail d'intervenants de partout au pays en rassemblant le plus possible de voix influentes derrière un programme ciblé et réalisable destiné à positionner le Canada comme chef de file mondial en matière d'innovation. Des chefs de file de tous les secteurs des affaires et de la communauté universitaire travaillent ensemble à abattre les obstacles qui empêchent le Canada de prendre la place qui lui revient comme meneur de la scène mondiale de l'innovation.

Le défi de l'innovation

Le Canada possède de nombreux atouts dans la conjoncture économique mondiale actuelle. Nos ressources de base traditionnelles font l'objet d'une forte demande. Notre population est parmi les plus instruites au monde. Les collectivités canadiennes, composées de citoyens du monde, sont des modèles de diversité. Nos finances publiques sont relativement fortes. Nos taux d'imposition sont de plus en plus attractifs. Nos marchés sont ouverts. Nos entreprises se lancent avec plus de confiance sur un plus large éventail de marchés internationaux. Par conséquent, les Canadiens jouissent aujourd'hui d'un niveau et d'une qualité de vie enviables. Mais l'heure n'est pas à la complaisance. Notre prospérité future est menacée sur trois fronts :

- 1. La concurrence mondiale.** L'économie mondiale est en pleine transformation, à la suite de la croissance de la Chine, de l'Inde et d'autres marchés émergents. Cette conjoncture crée de belles occasions pour les exportateurs et investisseurs canadiens. Mais la propagation rapide des technologies d'information et de communications signifie que les travailleurs du savoir peuvent opérer de n'importe où. Au-delà de son rôle traditionnel de « fendeurs de bois et foreurs de puits de pétrole » chaque entrepreneur canadien doit faire face à un niveau de concurrence qui va en s'intensifiant. Dans cette conjoncture économique dynamique, nous devons chercher à comprendre ce que nous pouvons, comme pays, faire mieux que quiconque et ce que nous devons faire pour maintenir un avantage concurrentiel dans tout ce que nous faisons.
- 2. La réalité démographique.** Comme dans tous les autres pays développés, la population du Canada vieillit. La proportion croissante de personnes âgées viendra augmenter la demande de services publics, surtout dans le domaine des soins de santé. Nous aurons moins de contribuables canadiens pour encouvrir les frais et les employeurs auront de plus en plus de difficultés à recruter une main-d'œuvre qualifiée. La seule façon d'éviter un futur ralentissement de la croissance économique est de permettre à chaque Canadien et Canadienne de créer plus de valeur et de gagner plus d'argent pour chaque heure de travail.
- 3. La productivité.** Un avenir prospère exige donc une croissance rapide de notre productivité, la mesure de base de la valeur créée par chaque travailleur. Notre récente performance laisse grandement à désirer. Au cours de la dernière décennie, notre productivité a augmenté à un taux annuel de seulement 0,7 pour cent. Ce taux est très inférieur à celui qu'ont connu les États-Unis et représente à peine la moitié du taux canadien des deux décennies précédentes. Si nous n'améliorons pas considérablement notre productivité, notre potentiel de croissance économique diminuera et notre prospérité en souffrira.

Face à une concurrence mondiale de plus en plus intense, le Canada ne peut espérer prospérer et répondre aux besoins d'une population vieillissante s'il continue de faire ce qu'il a toujours fait. Nous devons cesser de prendre notre prospérité pour de l'acquis. Nous devons nous engager à apprendre toute notre vie. Nous devons créer plus de richesses et faire une utilisation plus efficace des richesses dont nous disposons. Nous devons rehausser notre productivité et donner libre cours aux ambitions et au potentiel de nos entrepreneurs. Nous devons embrasser un avenir de dynamisme et d'incertitude. **Nous devons devenir une nation d'innovateurs.**

L'innovation : créer une valeur par les idées

Le terme « innovation » est utilisé à toutes les sauces et signifie diverses choses selon les personnes. Nous le définissons comme une notion qui comprend beaucoup plus que la recherche et l'invention.

L'innovation met les idées au travail. L'innovation exige une action qui crée de la valeur. Elle permet, soit de répondre à de nouveaux besoins, soit de mieux répondre à des besoins existants. Elle peut mener au développement de nouveaux produits, améliorer la qualité ou le coût de ce que nous fabriquons déjà ou simplement nous aider à travailler plus efficacement. L'innovation peut créer une valeur économique directe sur le marché tout en améliorant notre qualité de vie de façon moins concrète.

L'innovation est importante partout. L'innovation stimule la capacité du secteur privé de créer de la richesse dans une économie mondiale compétitive. L'innovation est également essentielle à la formation et à la prestation

des services publics et au développement des organismes de bienfaisance et sans but lucratif au sein de nos collectivités.

L'innovation est une attitude. Une société novatrice est essentiellement axée sur l'entrepreneuriat : elle accepte le risque, elle apprend de ses échecs et elle célèbre le succès.

Bâtir un consensus, inciter à l'action

En octobre 2009, une table ronde nationale sur l'innovation a rassemblé un groupe disparate de champions de l'innovation du secteur privé et du milieu universitaire. Ceux d'entre nous qui y ont participé ont pris comme point de départ le rapport de 2009 du Conseil des *académies canadiennes*, qui avait conclu que les faiblesses persistantes dans la croissance de la productivité au Canada sont, en réalité, le résultat d'un manque d'innovation dans les affaires, le fait que trop d'entreprises adoptent des stratégies qui n'accordent pas assez d'importance à l'innovation.

La table ronde a amorcé de vigoureuses discussions qui ont abouti à plusieurs conclusions claires. La question a été étudiée en profondeur. Nous savons, dans une large mesure, ce qu'il faut corriger. Plusieurs bonnes idées ont déjà été présentées. Ce qui manque, c'est le coup d'envoi qui nous fera **passer de la discussion et de l'étude à l'action.**

Le résultat a été le lancement, au printemps 2010, de la *Coalition pour l'action en innovation au Canada*. Le cercle des participants à la table ronde a été élargi. Nous représentons diverses perspectives dans l'industrie et le milieu universitaire, mais nous sommes à la fois des penseurs et des gens d'action. Nous sommes engagés à relancer les comportements novateurs au sein de nos secteurs d'activités. Nous sommes résolus à parvenir à un consensus sur ce que les gouvernements peuvent et devraient faire maintenant pour mettre le Canada en mouvement vers son but ultime : **transformer le Canada en un leader en matière d'innovation.**

La politique du secteur public et l'action du secteur privé

Le Canada a un dossier enviable d'investissements publics en recherche, surtout par le biais des établissements postsecondaires, mais aussi par l'exploitation de laboratoires gouvernementaux. Là où nous perdons du terrain par rapport à d'autres pays, c'est dans le secteur privé. Nous manquons souvent l'occasion de reconnaître et de développer le potentiel commercial des découvertes de nos universités. Les entreprises font trop peu de recherche à l'interne et n'investissent pas suffisamment dans les nouvelles technologies à productivité rehaussée. Les inventeurs qui lancent de nouvelles entreprises constatent une pénurie de capital de risque et d'expertise en entrepreneuriat. Trop de petites entreprises demeurent petites. Trop d'entreprises qui réussissent à percer sont mises en vente avec leur propriété intellectuelle, les meilleurs fruits de l'invention, et absorbées et souvent transférées outre-mer. Il en résulte des milieux d'affaires comptant trop peu d'entreprises novatrices capables de se qualifier comme champions sur la scène mondiale.

En qualité de leaders dans le domaine des affaires et dans le milieu universitaire, nous reconnaissons nos propres responsabilités. Nous devons faire tout ce que nous pouvons au sein de nos entreprises et institutions. Nous devons donner l'exemple au reste du pays. Nous devons faire mieux en termes de transfert des idées du laboratoire au marché, de connexion entre inventeurs et investisseurs, de modernisation de nos processus, d'aide aux Canadiens dans l'acquisition des compétences dont ils ont besoin pour prendre des risques et réussir comme entrepreneurs et novateurs. Nous devons inspirer, motiver et agir.

Par ailleurs, les politiques publiques sont importantes. Ce que les gouvernements font ou ne font pas a une profonde incidence sur les investissements que les entreprises décident de faire ou de ne pas faire. Les taux d'imposition, les procédés d'approbation réglementaires, les règles de propriété intellectuelle, les politiques en matière de concurrence, les restrictions concernant la propriété par des intérêts étrangers, les pratiques d'achat par les gouvernements s'inscrivent sur une longue liste de politiques publiques qui affectent les décisions d'affaires.

Par conséquent, il est inévitable, que plusieurs des points que d'autres parties intéressées ont recommandés et plusieurs des aspects que nous soulignons dans nos recommandations portent spécifiquement sur ce que les

gouvernements peuvent faire pour favoriser une économie davantage axée sur l'innovation. Toutefois, nous ne croyons pas que les gouvernements puissent combler l'écart au chapitre de l'innovation à coup de millions. La plupart des interventions gouvernementales que nous recommandons visent à retirer les obstacles à l'innovation ou à réorienter les ressources existantes afin de maximiser l'effet des dollars déjà consentis. L'innovation en politique publique est cruciale si nous voulons stimuler l'innovation dans l'entreprise privée.

Ce que nous recommandons

La table ronde d'octobre 2009 a cerné sept thèmes clés devant guider l'action en matière d'innovation : améliorer la politique fiscale; cultiver lesancements d'entreprises; renforcer les liens entre les entreprises et les universités; constituer un réservoir de talents en innovation; refondre les politiques-cadres; développer des grappes d'innovation; assurer la promotion efficace et constante de mesures favorisant l'innovation.

La Coalition a établi une équipe plurisectorielle de 50 leaders du monde des affaires, du milieu universitaire et des organismes de soutien, afin de concentrer les efforts sur ces sept thèmes. Elle a mis au défi les participants de mettre de l'avant un maximum de trois interventions clés pour chacun de ces thèmes. Nous sommes parvenus rapidement à un consensus, certaines des plus importantes recommandations étant formulées par plus d'une équipe. Dans plusieurs cas, les gouvernements ont déjà pris des mesures positives pour résoudre les problèmes identifiés par les participants de la Coalition; il faut maintenant se concentrer et se coordonner pour bâtir sur le travail déjà accompli. Les recommandations résultantes peuvent être classées dans deux catégories : les actions que les entreprises, universités et gouvernements pourraient mener rapidement et à peu de frais et les actions qui auraient une forte incidence sur la recherche et les investissements d'affaires, mais qui auraient d'importantes conséquences fiscales.

Nous présentons donc tout d'abord une liste de 10 projets prioritaires que les Canadiens peuvent, selon nous, commencer à mettre en place dans les 12 prochains mois. Nous offrons aussi quelques mesures supplémentaires que les gouvernements pourraient envisager qui exigent des discussions plus poussées et des décisions quant aux dépenses ou compensations fiscales. Dans leur ensemble, nous croyons que les mesures que nous recommandons auraient pour effet de remettre notre pays sur la voie d'un avenir novateur et prospère.

Dix étapes vers un Canada plus novateur

Réformer l'appui fiscal de la recherche et du développement.

Comme l'a mentionné le Conseil des académies canadiennes, le Canada est unique par l'importance qu'il accorde aux encouragements fiscaux à l'appui de la recherche et du développement, surtout par le crédit d'impôt de Recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE).

Le régime actuel de crédits d'impôt est un outil puissant qui, malheureusement, est appliqué inégalement dans les secteurs de l'industrie et selon la taille des entreprises. Trois problèmes clés ont été dégagés : la non-remboursabilité, sauf pour les entreprises qui satisfont à l'étroite définition de « société privée sous contrôle canadien » (SPCC), fait que les crédits sont inutiles aux entreprises non rentables et cotées en bourse; la définition de recherche admissible est restrictive et exclut la plupart des investissements liés à l'innovation; l'administration du programme par l'Agence du revenu du Canada est souvent adversative et imprévisible.

Le gouvernement fédéral devrait lancer une étude immédiate et complète des critères de la RS&DE, de ses définitions et de son administration pour faire en sorte que les crédits soient accessibles de façon plus générale, plus cohérente et plus prévisible. Cette étude devrait examiner d'autres pays de l'OCDE pour s'assurer que le régime canadien donne les meilleurs retours sur investissement possibles. Parmi les autres options, le gouvernement pourrait envisager d'accorder un crédit de salaire remboursable aux travailleurs en R&D plutôt que le crédit de RS&DE non remboursable. Si le simple élargissement de l'accessibilité aux crédits de RS&DE devait s'avérer fiscalement trop onéreux, le gouvernement pourrait rajuster le niveau du crédit pour s'assurer que toute réforme soit fiscalement neutre.

Élargir le bassin de capital de risque.

Bien que le Canada compte des milliers d'entreprises dans le domaine de la technologie, l'immense majorité d'entre elles sont de petites entreprises. Environ 200 sociétés ayant leur siège social au Canada représentent la grande majorité des dépenses du secteur privé en R&D. Ce groupe de sociétés, qui représente l'avenir de l'innovation d'affaires au Canada, repose pourtant sur une base extrêmement fragile. Une des entraves majeures à la croissance est la pénurie persistante de capital de risque dans tout le cycle de financement, depuis le capital de départ jusqu'au capital de croissance à maturité en passant par l'étape du capital de risque. Il en résulte que des entreprises étrangères mieux financées font souvent l'acquisition de sociétés canadiennes financièrement faibles qui ont pourtant joui d'une propriété intellectuelle plus avancée et novatrice.

Il est essentiel de constituer un plus grand réservoir de capital de risque au Canada si nous espérons pouvoir créer et développer les entreprises prospères de demain. Une approche qui connaît du succès au Canada et à l'étranger consiste à mettre sur pied des fonds de co-investissements appuyés par le gouvernement qui investit dans des sociétés novatrices en parallèle avec des investisseurs du secteur privé. Ces fonds sont conçus de façon à attirer de nouveaux capitaux qui permettent à des entreprises émergentes de se lancer et simultanément et selon les mêmes modalités d'attirer des investisseurs providentiels et des fonds de capitaux de risque. Normalement, les fonds de co-investissements s'appuient sur les processus de sélection et de diligence requise d'investisseurs privés aguerris et prennent donc des décisions d'investissement basées sur le marché.

Bien entendu, le modèle de co-investissement ne peut réussir que dans les cas où des investisseurs privés sont prêts et intéressés à faire le premier pas. Les banques et les régimes de retraite étaient jadis d'importants fournisseurs de capital de risque. Cependant, au cours des 10 dernières années, ces institutions se sont retirées en grande partie du financement des sociétés dans le domaine de la technologie au Canada. Les institutions financières doivent redévelopper leurs aptitudes de gestion dans ce domaine – se fier, dans la mesure du possible, aux entrepreneurs établis ayant une expérience opérationnelle – et affecter une partie de leur actif à des investissements à long terme dans des sociétés fondées sur la technologie et le savoir.

Adopter le régime de propriété intellectuelle le plus vigoureux au monde.

Un climat propice à l'innovation n'est possible que si les procédés de réglementation du Canada encouragent le développement et la mise en marché de produits novateurs et si nos lois donnent l'assurance aux inventeurs et à ceux qui décident d'investir dans leurs idées qu'ils pourront récolter le fruit de leur labeur. Le Canada devrait chercher à acquérir la réputation du meilleur endroit au monde pour la recherche, le développement et la mise en marché de nouveaux produits et procédés. Pour atteindre ce but, il est impératif que le Canada saisisse les occasions qui se présentent d'améliorer la protection qu'il offre à la propriété intellectuelle et de créer ainsi un environnement plus attrayant aux investissements dans l'innovation.

Au-delà des modifications juridiques et réglementaires, les entreprises ont besoin d'un traitement cohérent, ponctuel et pertinent de la propriété intellectuelle (PI) développée dans les institutions postsecondaires. Les politiques de PI dans les institutions et organismes subventionnaires, y compris ceux qui traitent de la divulgation et de la délivrance de licence, doivent favoriser la recherche en collaboration et encourager l'innovation. Le monde des affaires et les milieux universitaires devraient amorcer un dialogue national visant à encadrer, de façon claire et cohérente, les ententes de PI entre les entreprises et les institutions.

Renforcer les liens entre les entreprises et les universités.

Les entreprises et établissements d'enseignement canadiens s'engagent dans une vaste gamme d'initiatives de collaboration. Mais leurs efforts de coopération sont souvent gênés par des obstacles tels la « dure » réalité du financement et de la propriété intellectuelle et des considérations moins concrètes comme les différences d'attentes, de culture et de comportement entre le milieu universitaire et le secteur privé.

Plusieurs mécanismes visant à rapprocher les chercheurs universitaires et les gens d'affaires existent déjà, notamment la Stratégie en matière de partenariats et d'innovation du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada, les Réseaux des centres d'excellence et les programmes d'Innovation des collèges et

collectivités des trois principaux conseils subventionnaires. Nous devons tirer des leçons et apprendre à bâtir sur ces succès. Les entreprises et universités devraient envisager notamment la mise sur pied d'un programme pilote qui dresserait une liste de 25 partenariats qui bénéficieraient d'un accès à des conseillers de première ordre et d'autres appuis. Cette démarche exigerait une conception soignée du programme sans toutefois augmenter considérablement les dépenses publiques en maximisant les ressources des incubateurs des petites entreprises au Canada et les compétences de cadres à la retraite du secteur privé. Le but devrait être de constituer un portefeuille d'histoires de succès qui inspirerait et motiverait d'autres innovations.

S'appuyer sur l'expertise du secteur privé pour maximiser l'emploi des fonds publics.

Chaque année, le gouvernement fédéral dépense à lui seul des milliards de dollars pour appuyer la recherche et l'innovation par l'entremise de conseils et organismes subventionnaires, par subventions directes et remboursements fiscaux. Depuis quelques années, le gouvernement cherche à augmenter la représentation du secteur privé au niveau des conseils subventionnaires, un excellent exemple étant le Conseil consultatif du secteur privé mis sur pied par le Secrétariat des Réseaux des centres d'excellence. Nous appuyons fortement cette approche et encourageons plus de membres des milieux d'affaires et de cadres à la retraite à donner de leur temps et expertise à l'appui de ces activités.

Nous recommandons aussi aux gouvernements de tirer parti de l'expérience et des connaissances du secteur privé dans le développement de nouvelles initiatives de recherche et d'innovation, la sélection des priorités en matière de dépenses publiques et l'évaluation de l'efficacité des programmes existants.

Cette approche assurerait que les leçons apprises sur le marché soient prises en considération dans le processus de prise de décision du gouvernement, permettant une meilleure gestion des ressources publiques dans le temps, surtout en ce qui a trait à la commercialisation des découvertes financées par les fonds publics. Un tel mécanisme ne sera efficace que si les conseillers du secteur privé, tout en respectant l'autorité et l'obligation de rendre compte au gouvernement au chapitre des dépenses publiques et de l'intégrité du processus de revue par les pairs, ont des pouvoirs réels.

Accélérer l'adoption des produits et services novateurs.

Les entreprises canadiennes ne peuvent pas espérer réussir dans l'économie mondiale du XXI^e siècle en s'appuyant sur les technologies du XX^e siècle. Pourtant, selon les normes de l'OCDE, le Canada n'investit qu'un faible pourcentage de son PIB dans les nouveaux équipements et machineries, et ne se classe qu'en milieu de peloton par rapport aux autres pays. Les entreprises plus importantes qui font concurrence dans le monde tendent à ouvrir la marche dans l'adoption des nouvelles technologies favorisant la productivité. Les entreprises plus petites et celles qui affrontent une moins forte concurrence sont souvent plus lentes à investir dans les nouveaux équipements et procédés, incluant les technologies de l'information et des communications (TIC) avancées qui leur permettraient d'élargir leurs perspectives commerciales. Les incitations fiscales sélectives destinées à augmenter le recours aux TIC dans le secteur privé seraient certainement utiles, mais ce n'est pas la seule solution. Il importe encore plus que le secteur privé reconnaisse davantage la nécessité et la possibilité d'améliorer la productivité et, à l'inverse, le danger de voir le peloton s'échapper alors que les marchés internationaux sont de plus en plus intégrés et qu'ils accueillent de nouveaux produits, services, procédés et modèles de fonctionnement.

Les gouvernements, eux aussi, peuvent stimuler l'innovation en adoptant rapidement les produits et services de pointe. Malheureusement, les processus d'achat des gouvernements découragent habituellement les entreprises nouvelles et plus modestes, car leurs politiques ne sont pas ouvertes aux produits qui n'ont pas fait leurs preuves. En revanche, le Royaume-Uni a exigé en 2008 que chaque ministère gouvernemental établisse un Plan d'acquisition des innovations [*Innovation Procurement Plan*] décrivant comment il intégrera l'acquisition des innovations dans ses pratiques d'achat et utilisera des mécanismes d'acquisition novateurs. Le R.-U. emploie également un outil appelé Acquisition des engagements par anticipation [*Forward Commitment Procurement*], par lequel le gouvernement dégage un besoin non rencontré et accepte d'acheter des produits ou des services qui n'existent pas encore, ce qui incite les fournisseurs à trouver des moyens de combler ce besoin, à un prix convenu. Dans le cadre de son Initiative de recherche sur les petites entreprises [*Small Business Research Initiative*], le R.-U. engage une grande diversité d'entreprises à trouver les meilleures façons de répondre à des besoins particuliers qui mènent à des contrats de

développement à court terme.

Les gouvernements du Canada doivent devenir des partenaires de l'innovation en offrant une plate-forme d'essai aux nouveaux produits et services novateurs, en particulier ceux qui sont développés au Canada, pour les aider à atteindre l'échelle et la stature nécessaires pour pénétrer les marchés internationaux. Dans son budget 2010, le gouvernement fédéral a annoncé l'octroi de 40 millions de dollars pour un programme pilote d'une durée de deux ans qui permettra aux ministères et organismes fédéraux d'adopter et de démontrer l'emploi des technologies novatrices élaborées par des petites et moyennes entreprises. D'autres mesures d'innovation dans l'approvisionnement gouvernemental favoriseraient celle-ci dans le secteur privé par des moyens qui réduiraient le coût pour les contribuables et qui augmenteraient la qualité des services publics.

Lancer une initiative nationale d'apprentissage et d'innovation.

Développer les compétences, les talents et la capacité d'innovation des Canadiens est la meilleure façon de promouvoir la croissance économique durable à long terme. Même si l'éducation relève des provinces, de meilleurs résultats d'apprentissage sont un impératif national. Le Canada réussit bien à assurer l'accès universel à l'enseignement de base : il est l'un des meilleurs pays au monde pour le taux de participation aux études postsecondaires. Et pourtant, trop d'enfants ne complètent pas leurs études secondaires et trop de jeunes gens n'ont pas les capacités de lecture, d'écriture et d'arithmétique requises pour bien fonctionner sur le lieu de travail.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient fixer ensemble des objectifs d'apprentissage ambitieux, qui pourraient comprendre : obtenir un taux d'obtention de diplôme d'études secondaires de 90 % et des programmes de suivi jusqu'à l'âge de 21 ans pour les 10 % restants; augmenter le nombre d'inscriptions postsecondaires aux programmes de sciences, de génie et de formation commerciale; assurer que tous les chercheurs et inventeurs trouvent les gens possédant les compétences entrepreneuriales et commerciales permettant de commercialiser leurs produits et services avec succès; et augmenter les taux d'obtention de diplôme par habitant au niveau de la maîtrise et du doctorat afin d'atteindre ou même dépasser ceux des États-Unis. Les gouvernements devraient harmoniser leurs investissements dans l'apprentissage et dans l'innovation au niveau fédéral et provincial, et comparer leurs systèmes d'investissement aux meilleurs systèmes du monde.

Du même coup, le secteur privé doit s'engager davantage dans la formation et l'éducation continues pour maintenir les compétences en milieu de travail. Selon le Conference Board du Canada, il est bien connu que les employeurs canadiens investissent peu dans les programmes de formation en cours d'emploi. Notre système éducatif supporte mal la comparaison avec ceux de plusieurs pays européens, car il privilégie les connaissances pédagogiques aux dépens du développement des compétences au travail. Dans les années à venir, les tendances démographiques obligeront les entreprises canadiennes à mieux utiliser les travailleurs plus âgés, ce qui signifie un plus grand besoin de formation continue et novatrice en cours d'emploi.

Chercher les meilleurs et les plus doués.

Pour innover et prospérer dans une économie mondiale compétitive, le Canada doit devenir un plus grand champion de la diversité, en s'efforçant d'être un pays où les gens de toutes les nations peuvent vivre, apprendre et travailler ensemble.

Que ce soit directement ou en partenariat avec l'industrie, les établissements d'enseignement recrutent déjà activement des étudiants de premier et deuxième cycles à l'étranger. Mais certains pays ont plus de succès à cet égard et l'Australie est un exemple remarquable. Ces efforts de promotion et de recrutement à l'étranger devraient bénéficier du soutien fédéral et provincial et devrait comprendre l'aide aux étudiants étrangers au Canada pour obtenir des visas, des permis de travail et des soins de santé.

Par l'entremise du Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada, le gouvernement fédéral a pris d'importantes mesures pour attirer les meilleurs chercheurs du monde dans ces quatre secteurs prioritaires : sciences et technologies environnementales; ressources et énergies naturelles; santé et sciences de la vie connexes; et technologies de l'information et des communications. Les recherches menées par ces chefs de file mondiaux favoriseront l'innovation au Canada et aideront à attirer dans notre pays les étudiants les plus prometteurs de la

planète. Pour que le Canada profite pleinement de cette initiative, le gouvernement fédéral devrait continuer à multiplier les opportunités pour les étudiants étrangers d'obtenir le statut de résident permanent après l'obtention de leur diplôme. Les autres gouvernements provinciaux devraient songer à adopter le modèle très efficace de la Colombie-Britannique pour l'octroi de bourses d'études individuelles normalisées aux étudiants diplômés internationaux.

Appuyer et renforcer les grappes d'innovation.

Des réseaux solides et croissantes d'industries et d'établissements universitaires interconnectés sont un élément moteur de l'innovation et d'une augmentation de la productivité. Il n'y a pas de recette unique ou simple pour créer et développer des grappes novatrices; certaines naissent de réseaux locaux de petites et moyennes entreprises, tandis que d'autres comptent sur une entreprise ou un institut postsecondaire clé qui leur sert d'ancrage. La prolifération de nouvelles entreprises permet d'attirer de nouveaux investissements. Un environnement propice aux affaires et aux recherches, un bon bassin de main-d'œuvre spécialisée et une batterie de politiques gouvernementales sont tous très importants. Mais les facteurs locaux jouant des rôles importants dans le développement des grappes, les politiques d'encadrement doivent être flexibles.

Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient aligner leurs politiques et leurs dépenses actuelles pour appuyer le développement des grappes régionales et locales. Les universités, collèges, instituts polytechniques et établissements de recherche devraient essayer d'aligner leurs recherches et leurs initiatives de formation afin de répondre aux besoins des grappes locales existantes et potentielles. Les joueurs établis du secteur privé devraient aider les grappes à se développer, en offrant des conseils et des lignes directrices aux jeunes entreprises, en soutenant l'entrée et la croissance des entreprises connexes dans un champ d'activité donné et en communiquant de façon constante leurs besoins aux instituts postsecondaires et aux centres de recherche. Les trois secteurs devraient former un réseau national pour partager le savoir-faire et les pratiques exemplaires sur la façon d'améliorer la compétitivité des grappes et d'accélérer leur développement. Le Canada compte déjà plusieurs excellentes organisations matricielles locales. Nous devons trouver d'autres opportunités de partager les pratiques exemplaires à travers le Canada et ailleurs dans le monde.

Assurer la promotion permanente de l'innovation.

L'innovation doit refléter une volonté et un effort soutenus des individus et des organisations dans tous les secteurs de la société. Les politiques gouvernementales devraient soutenir l'innovation et éviter de créer des obstacles aux initiatives créatrices, mais, en fin de compte, l'innovation sera dictée par les découvertes des chercheurs et par ce qu'en feront les entreprises.

La *Coalition pour l'action en innovation* a réuni un groupe diversifié de leaders provenant du secteur privé et du milieu universitaire. Nous avons tenté de ne pas répéter les nombreuses études sur l'innovation déjà menées, mais d'examiner plutôt ce qui pourrait être fait le plus efficacement à court terme pour appliquer la sagesse des autres.

En temps que Coalition, nous sommes intrinsèquement un groupe temporaire, mais les enjeux entourant l'innovation seront toujours là, quelles que soient les mesures entraînées par nos recommandations. Notre dernière recommandation à court terme est que les gouvernements, les entreprises et les universités devraient collaborer à la création d'un organe de promotion indépendant dont le seul mandat serait d'encourager l'innovation au sein des entreprises canadiennes. Nous ne voulons pas dupliquer les capacités qui existent déjà, mais aider le secteur privé à demeurer focalisé sur la productivité et l'innovation, en s'inspirant des recherches et des analyses effectuées par le Conference Board du Canada, l'Institut C.D. Howe, le Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation et d'autres regroupements; une étape intérimaire et possiblement à envisager serait de confier cette responsabilité à une organisation existante.

Quelle que soit sa structure, l'organisme de défense des droits indépendants doit être en mesure de faire ou de commander des analyses comparatives, par région et par secteur, des entreprises canadiennes en ce qui touche les pratiques exemplaires, tel que suggéré par Kevin Lynch, ancien greffier du Conseil privé et maintenant vice-président de BMO Groupe financier. Reprenant ce qu'il a dit : « Le Canada est une économie de marché, et la grande majorité des gains de productivité doit provenir des entreprises. »

Priorités fiscales favorisant l'innovation

Comme la politique fiscale influence clairement la prise de décision en matière d'investissement commercial, l'allègement d'impôt sélectif est un outil évident pour augmenter les investissements du secteur privé dans l'innovation. La récente récession mondiale a toutefois ramené les gouvernements fédéral et provinciaux en situation de déficit. Toute Recommandation pour stimuler l'innovation soit par des réductions d'impôts, soit par de nouvelles dépenses publiques devra donc tenir compte de cette nouvelle réalité. Les mesures suffisamment importantes pour réduire les recettes fiscales ou augmenter les dépenses devront peut-être attendre que les gouvernements connaissent à nouveau des surplus ou être assorties d'augmentations d'impôt compensatoires ou de réductions des dépenses dans d'autres secteurs.

Si les conditions fiscales le permettent ou si l'on identifie des options fiscales, trois mesures particulières pourraient produire une forte impulsion de l'innovation au Canada : allègement fiscal pour les investisseurs visant à augmenter les flux de capitaux vers les entreprises novatrices; allègement fiscal pour les individus servant à augmenter le bassin de talents; et soutien financier accru des établissements de recherche permettant de mieux commercialiser les découvertes.

Accès aux capitaux pour les entreprises novatrices. Pour avoir du succès dans une économie mondiale très compétitive, le Canada doit créer un courant ininterrompu d'entreprises nouvelles et plus innovatrices. Avec leurs systèmes fiscaux, les gouvernements peuvent favoriser la croissance des entreprises des prochaines générations en augmentant le bassin de capital de risque privé. Citons pour exemple la Colombie-Britannique, qui offre aux investisseurs un crédit d'impôt remboursable de 30 % s'ils investissent dans des entreprises novatrices, une approche qui semble avoir eu un impact important pour encourager les investisseurs individuels et providentiels à risquer leurs propres capitaux. Le gouvernement fédéral et les autres provinces devraient évaluer les coûts et les avantages de cette approche et songer à l'appliquer dans tout le pays.

Une autre façon de combler le manque criant de capitaux de risque serait d'appliquer le modèle d'action accréditive en place depuis près de 30 ans dans les secteurs de l'énergie et des minerais. Le programme d'action accréditive était d'abord conçu pour promouvoir l'exploration minière, pétrolière et gazière ainsi que le développement en permettant aux jeunes entreprises non imposables de transférer aux investisseurs leurs déductions pour frais relatifs à des ressources. En 1996, on a étendu le programme à la promotion des investissements dans les industries de l'énergie renouvelable et de la conservation de l'énergie. De tous les points de vue, le programme est un succès : il a aidé à faire du Canada un chef de file mondial du financement des ressources, alors qu'une étude menée en 2007 par Ressources naturelles Canada révélait que chaque dollar dépensé par le gouvernement dans les crédits de transfert a produit 2,60 \$ d'activités incrémentielles. Pour stimuler l'investissement dans les nouvelles entreprises novatrices et augmenter le recours aux experts canadiens de classe mondiale dans les domaines des sciences et des connaissances, le gouvernement fédéral devrait envisager d'appliquer un modèle d'action accréditive aux entreprises de recherche à l'extérieur du secteur énergétique.

Allègement fiscal pour le recrutement et le développement des talents. Les entreprises novatrices sont dirigées par des personnes novatrices, et le Canada doit se démarquer partout dans le monde pour attirer et garder les talents. La mesure la plus urgente à prendre serait de renverser la politique créant une dette fiscale pour les employés qui exercent une option d'acheter des titres, ce qui diminue la valeur de cet outil, tant pour les employeurs que pour les employés. Les gouvernements devraient également envisager des crédits d'impôt pour les personnes ou les entreprises afin d'attirer des gens de grand talent vivant à l'étranger. Par exemple, le Québec offre présentement un congé fiscal provincial de cinq ans aux chercheurs et administrateurs étrangers recrutés par une entreprise au Canada pour travailler à un projet d'innovation dans la province.

On devrait aussi envisager l'allègement fiscal comme moyen de permettre à plus de jeunes Canadiens de se connecter au monde des affaires. Les étudiants canadiens acquièrent une expérience précieuse grâce à une grande diversité d'opportunités comme les internats, les stages, les programmes travail-études et l'enseignement coopératif. Les gouvernements devraient inciter les entreprises à embaucher davantage d'étudiants pour toutes les formes d'enseignement coopératif, dans le cadre d'une subvention ou d'un crédit d'impôt équivalant à 50 % des salaires, traitements et avantages sociaux durant leur premier stage de travail ou placement coopératif.

Soutien accru des frais de recherche indirects. En 2003, le gouvernement fédéral lançait le Programme des coûts indirects pour aider les établissements postsecondaires à payer une partie de leurs frais de recherche indirects. En moyenne, les frais indirects couverts équivalent à 21,9 % des frais de recherche directs. D'autres pays, notamment les États-Unis, offrent un soutien encore plus généreux des frais indirects, y compris en finançant des bureaux de liaison avec l'industrie et de transfert de technologie beaucoup plus efficaces. Jusqu'à ce qu'on ait comblé cet écart, il est peu probable que les établissements postsecondaires canadiens commercialisent les découvertes à la même hauteur que leurs contreparties américaines. Le Canada devrait prendre des mesures pour augmenter le financement des frais indirects à 40 % des frais de recherche directs. Une étape importante consisterait à financer une plus grande partie des programmes de recherche qui donnent lieu à des partenariats entre des entreprises et le milieu universitaire. De tels programmes demandent habituellement un plus grand soutien administratif que les autres types de recherche et on ne les poursuivra vraisemblablement pas aussi vigoureusement, à moins que les établissements postsecondaires n'aient accès à un financement approprié.

C'est maintenant qu'il faut agir

Le défi de l'innovation est complexe pour le Canada. Il faudra plus qu'une politique pour le relever. Même l'ensemble de nos recommandations ne pourra résoudre tout le problème.

Mais nos recommandations ont l'avantage d'être pratiques, et plusieurs d'entre elles peuvent être appliquées rapidement. Elles méritent et devraient être capables d'obtenir un appui massif, dans tous les secteurs de la société. Elles peuvent produire des résultats mesurables. Qu'elles soient appliquées individuellement ou en bloc, nous sommes persuadés qu'elles apporteraient de véritables changements.

En politique publique comme en affaires, nous devons accepter de prendre des risques. Nous devons prévoir que certaines des idées que nous mettons à l'essai ne produiront pas les résultats souhaités. Nous devons être prêts à apprendre de nos erreurs et modifier nos méthodes en conséquence. Mais nous croyons que chacune de ces recommandations nous aiguillera dans la bonne direction et qu'il ne servirait à rien d'attendre pour passer à l'action. **C'est maintenant qu'il faut agir.**

Liste des membres de la Coalition pour l'action en matière d'innovation au Canada

Greg Aasen	Glen Hodgson	David Naylor*
Michele Austin	Sriram Iyer	Martha Piper
Suzanne Benoit	David Johnston*	John Plant
Tom Brzustowski	Wilf Keller	Ken Putt
Lorne Burns	Kevin Keough	Carol Reynolds
Arthur Carty	Veronica Lacey	Jonathan Rhone
David Castle	Pierre Lapointe	Joseph Rotman
Adam Chowaniec	Paul Lavoie	Brad Sakich
Iain Christie	Mark J. Lievonon	Michelle Savoie
Paul Clark	Lynda Leonard	Bonnie Schmidt
Marcel Coté	Paul Lucas (Co-Chair)	Vicky J. Sharpe
Elizabeth Dowdeswell	John Manley (Co-Chair)	Kevin Stolarick
Morgan Elliott	Preston Manning	David Strangway
Karimah Es Sabar	Timothy McGuillicuddy	Ilse Treurnicht
Jim Fletcher	Donald McInnes	Mike Volker
Suzanne Fortier	Tim Meyer	John D. Williams
Anne Golden	Jim Milway	Russell Williams
Peter Harder	David Mitchell	David Wolfe
Michael Hayden	Arnold Naimark	

Les membres dont le nom est écrit en **caractères gras** ont été chefs d'équipe.

* David Johnston et David Naylor ont consacré temps et énergie à la Coalition, mais en raison d'autres engagements, ils ont dû se retirer avant que le rapport ne soit terminé.

« La Coalition pour l'action en matière d'innovation au Canada est un projet stimulant et opportun qui a commencé en octobre 2009 avec la table ronde nationale sur l'innovation. Capitaliser sur la connaissance, le talent et l'innovation est au cœur de la mission de l'Université de Waterloo, et du 14 avril au 30 septembre 2010, j'étais ravi de faire partie de l'équipe chargée de consolider le bassin de talents en faveur de l'innovation. J'ai lu le rapport et j'appuie ses recommandations avec enthousiasme. J'espère que le travail de la Coalition permettra au Canada de mettre davantage l'accent sur sa principale ressource au 21^e siècle - le talent de ses citoyens. »

David Johnston
Président
Université de Waterloo
Le 27 septembre 2010